

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 7 novembre 2016 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est absente : Mme Raymonde Côté, conseillère.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**2016-11-439**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de modifier l'item 3 « adoption du procès-verbal » par « adoption des procès-verbaux »;
- . de modifier l'item 36 « CRECQ Drummond – patrouille verte » par « Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec – patrouille verte »;
- . d'ajouter le sujet suivant à l'item numéro 46 « varia » :
  1. achat d'un camion de voirie;
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

**Ordre du jour**

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
10. nomination de conseillers sur certains organismes ou comités
11. rapport sur la situation financière de la Municipalité
12. date de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017
13. calendrier des séances du conseil pour l'année 2017
14. documents et archives – mandat à la Société d'histoire de Drummond pour l'année 2017
15. avis de motion – règlement établissant la tarification pour le service de secrétariat général et pour la vente de certains biens
16. budget 2016 – fonds réservé redevances carrières
17. refonte du site internet – demande de soumission

18. camionneur-préposé à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout – fin de la période de probation de Larry Couture
19. cellulaires Telus – contrat
20. Morency Société d'avocats – recours aux services professionnels
21. administration – emprunt temporaire
22. financement des règlements numéros 2014-03-759, 2014-12-774 et 2016-04-818 – demande de soumission
23. programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

### **Sécurité publique**

24. service des incendies – nombre d'interventions
25. SIUCQ – adhésion 2017
26. entente relative à la délégation de compétence pour la fourniture de service de camions et des outils de la désincarcération – Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham
27. embâcle sur la rivière St-Germain – suivi aux propriétaires riverains
28. offre d'emploi – brigadier scolaire sur appel

### **Transport**

29. travaux routiers 2016 rue Blanchard et 10<sup>e</sup> rang – report des travaux
30. aménagement d'un stationnement – adjudication du contrat et report des travaux
31. nivelage des chemins 2017, 2018 et 2019 – adjudication du contrat
32. adoption du protocole de déneigement révisé

### **Hygiène du milieu**

33. adoucisseur – modification sur les équipements et redémarrage du système
34. charte du bassin versant de la rivière Saint-Germain
35. branche numéro 30 de la rivière Duncan
36. Conseil Régional de l'environnement du Centre-du-Québec – patrouille verte

### **Santé et bien-être**

#### **Aménagement, urbanisme et développement**

37. adoption du règlement numéro 2016-11-832 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
38. Comité consultatif d'urbanisme – nomination des membres
39. SCU Marc-Antoine Côté urbaniste – mandat 2017
40. dossier 867-869, route Caya

#### **Loisirs et culture**

41. adoption du règlement numéro 2016-11-834 intitulé « Règlement fixant les tarifs de location de salle du Centre communautaire »
42. patinoires – horaire hiver 2016-2017
43. engagement de journalier au service de la patinoire hiver 2016-2017
44. local des patineurs – séchoirs à mains
45. Défi Santé – inscription 2017

#### **Autres**

46. varia
    1. achat d'un camion de voirie
  47. correspondances
  48. période de questions
  49. levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-11-440

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée publique aux fins de consultation du 3 octobre 2016 et de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'approuver les procès-verbaux l'assemblée publique aux fins de consultation du 3 octobre 2016 et de la séance ordinaire du 3 octobre 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### 4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

### 5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 76 655.48 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2016-11-441

### 6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

#### a) Relevé des opérations bancaires

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 24 septembre 2016 au 31 octobre 2016.

#### b) Revenus

Revenus perçus du 24 septembre 2016 au 31 octobre 2016 177 581.23 \$

#### c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 31 octobre 2016 443 163.89 \$

#### d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance du chèque émis portant le numéro 21176, des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 23 564.25 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

#### e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 octobre 2016 41 261.69 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés  
du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2016 642.24 \$

#### f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 272 216.31 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### 7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

#### a) par la mairesse Carole Côté :

12 octobre 2016 : Réunion à la MRC de Drummond des 5 maires concernés par la Rivière St-Germain et il y a discussion du plan d'action à entreprendre pour 2017;

12 octobre 2016 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond;

1<sup>er</sup> novembre 2016 : Atelier à la MRC de Drummond concernant la fibre optique et le regroupement des Offices municipaux d'habitation

2016-11-442

## **8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**

### **Année 2016**

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2016 portant les numéros d'écriture 201600149 à 201600154, 201600157 et 201600159 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 octobre 2016 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2016 montrant un surplus 71 807.41 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **9. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La mairesse Carole Côté et les conseillers Guy Leroux, Chantale Giroux et Bertrand Massé déposent leurs déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2016-11-443

## **10. NOMINATION DE CONSEILLERS SUR CERTAINS ORGANISMES OU COMITÉS**

### **a) Office Municipal d'Habitation**

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté de nommer la mairesse Carole Côté, le conseiller Guy Leroux et le conseiller Bertrand Massé comme représentants de la Municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de nommer la conseillère Chantale Giroux comme représentante et le conseiller Guy Leroux comme substitut pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **c) Comité bon voisin, bon œil**

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté de nommer la mairesse Carole Côté, le conseiller Guy Leroux et le conseiller Bertrand Massé comme représentants de la Municipalité pour siéger sur le Comité bon voisin, bon œil pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **d) Bibliothèque**

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté de nommer la conseillère Chantale Giroux comme répondante auprès du Réseau biblio pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 novembre 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-11-444

## **11. RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

La mairesse Carole Côté dépose son rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'exercice financier 2016 et sur les prévisions pour l'année 2017.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté de publier le rapport sur la situation financière dans les différents outils de communication de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2016-11-445**     **12. DATE DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2017**  
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de fixer la date pour l'adoption des prévisions budgétaires 2017 au lundi le 19 décembre 2016 à 19 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-11-446**     **13. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017**  
Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;  
En conséquence, il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :
- . que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 qui débiteront à 20 h les jours suivants :
    - lundi le 16 janvier
    - lundi le 6 février
    - lundi le 6 mars
    - lundi le 3 avril
    - lundi le 1<sup>er</sup> mai
    - lundi le 5 juin
    - mardi le 4 juillet
    - lundi le 14 août
    - lundi le 11 septembre
    - lundi le 2 octobre
    - lundi le 13 novembre
    - lundi le 4 décembre
  - . qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité et dans les différents outils de communication de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-11-447**     **14. DOCUMENTS ET ARCHIVES – MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND POUR L'ANNÉE 2017**  
Attendu que les documents et archives doivent être classés conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives nationales du Québec;  
Attendu l'offre de service de la Société d'histoire de Drummond pour l'an 2017;  
Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux de retenir les services de la Société d'histoire de Drummond pour l'année 2017 pour un budget de 2 160 \$ taxes en sus pour la gestion documentaire conformément à l'offre de service du 13 octobre 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2016-11-448**     **15. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET POUR LA VENTE DE CERTAINS BIENS**  
Le conseiller Bertrand Massé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement établissant la tarification pour le service de secrétariat général et pour la vente de certains biens et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.
- 2016-11-449**     **16. BUDGET 2016 – FONDS RÉSERVÉ REDEVANCES CARRIÈRES**  
Attendu que les sommes dépensées en 2016 pour l'entretien des chemins en asphalte par rapport à celles prévues au budget 2016 n'ont pas été dépensées en entier;  
Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer une écriture comptable

pour retourner une somme de 60 000 \$ au fonds réservé pour les redevances des carrières et sablières et d'amender les postes budgétaires concernés. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-450**

**17. REFONTE DU SITE INTERNET – DEMANDE DE SOUMISSION**

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté de demander des soumissions par pondération et sur invitation pour la refonte du site internet dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle et de fixer la date limite pour la réception des soumissions scellées et l'ouverture de celles-ci en décembre 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-451**

**18. CAMIONNEUR-PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LARRY COUTURE**

Attendu que la période de probation de 120 jours de Larry Couture, camionneur-préposé à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, s'est terminée le 25 octobre 2016;  
Attendu que la Municipalité est satisfaite par le travail accompli par Larry Couture;  
Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de confirmer à Larry Couture, camionneur-préposé à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, son engagement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-452**

**19. CELLULAIRES TELUS – CONTRAT**

Attendu que le contrat de 3 ans avec Telus pour les cellulaires des employés prend fin en décembre 2016;

Attendu le nouveau forfait pour les cellulaires offert par Alto Communication;

Attendu que les appareils sont sans frais;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'accepter l'offre d'Alto Communication pour le remplacement de 7 cellulaires des employés sauf celui du directeur général et secrétaire-trésorier par des cellulaires de marque Samsung pour les 2 cellulaires avec internet et de marque Moto G Play pour les 5 autres cellulaires pour un contrat de 3 ans et un frais mensuel total évalué à 243.20 \$ taxes en sus, étant entendu que les appareils sont sans frais;
- . d'autoriser l'achat des étuis pour les cellulaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-453**

**20. MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'autoriser la mairesse et la direction générale à recourir aux services du cabinet Morency Société d'avocats, au besoin, pour la période du 7 novembre 2016 au 31 décembre 2016 selon les termes des offres de services du 27 octobre 2016 et du 2 novembre 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-454**

**21. ADMINISTRATION – EMPRUNT TEMPORAIRE**

*Mme Carole Côté, mairesse, et Mme Chantale Giroux, conseillère, déclarent qu'elles sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elles s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter. L'assemblée est présidée par le conseiller Guy Leroux, maire suppléant.*

Attendu que les revenus de l'année 2016 ne sont pas tous perçus;

Attendu que les prochains comptes de taxes seront postés au début de l'année 2017;

Attendu que les dépenses d'administration courantes comprenant entre autres les factures d'achat, les salaires, etc. doivent être payées;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Chênes au montant de 300 000 \$ pour une période n'excédant pas 9 mois au taux préférentiel en vigueur soit 2.7 %;
- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents pertinents à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La mairesse Carole Côté et la conseillère Chantale Giroux reviennent. L'assemblée est présidée par la mairesse Carole Côté.*

**2016-11-455      22. FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2014-03-759, 2014-12-774 et 2016-04-818 – DEMANDE DE SOUMISSION**

Attendu que la Municipalité doit procéder au financement d'une partie du règlement numéro 2014-03-759 décrétant un emprunt pour le prolongement des rues dans le parc industriel, d'une partie du règlement numéro 2014-12-774 décrétant des travaux correctifs à l'usine de filtration et aux puits A et B et du règlement numéro 2016-04-818 décrétant des travaux pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration;

Attendu qu'une somme de 92 833 \$ est à financer;

Attendu que la Municipalité n'a pas à faire approuver par le ministre les conditions d'emprunt vu que le financement est inférieur à 100 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté de demander des soumissions sur invitation à la Caisse Desjardins des Chênes, la Financière Banque Nationale, la Banque Royale et la Banque de Montréal pour le financement d'une somme de 92 883 \$ dont les billets seront datés du 14 décembre 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-456      23. PROGRAMME DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le 14 novembre 2014 une partie de la programmation;

Attendu que la Municipalité désire soumettre l'ensemble de sa programmation pour la TECQ 2014-2018;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- . que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- . que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- . que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- . que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- . que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **24. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS**

Le Conseil est informé que le service des incendies a répondu à 6 appels pour la période du 18 septembre 2016 au 23 octobre 2016 dont 5 sur notre territoire et 1 en entraide.

**2016-11-457**

#### **25. SIUCQ – ADHÉSION 2017**

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser l'émission d'un paiement au montant de 2 780.80 \$ en date du 31 janvier 2017 au Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec en paiement de la contribution pour la desserte du territoire de la Municipalité en mesures d'urgence pour l'année 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-458**

#### **26. ENTENTE RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE CAMIONS ET DES OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Attendu qu'une entente concernant la fourniture de service de camions et des outils de désincarcération a été conclue avec la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham le 8 août 2016;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe 1 de l'entente afin d'y ajouter la route Jean-de Brébeuf et une partie de la route Caya;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de modification numéro 1 à intervenir avec la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham modifiant l'entente signée le 8 août 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie de l'entente de modification numéro 1 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**2016-11-459**

#### **27. EMBÂCLE SUR LA RIVIÈRE ST-GERMAIN – SUIVI AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS**

Attendu que l'accumulation de glace a contribué à la formation d'un embâcle sur la rivière St-Germain à la hauteur du 1201, route 139 le 25 février 2016;

Attendu qu'une rencontre d'information avec les propriétaires du secteur, un représentant du ministère de la Sécurité publique, le coordonnateur de la gestion des cours d'eau de la MRC de Drummond, la mairesse, les membres de la direction et l'inspecteur en voirie de la Municipalité s'est tenue le 6 avril 2016 pour discuter des préoccupations et alternatives envisageables;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'informer les propriétaires riverains concernés, par écrit, des mesures entreprises pour remédier ou du moins réduire, la formation d'embâcles, à savoir :

- . la rédaction d'une directive interne concernant la marche à suivre lors de période propice à la formation d'embâcle;



- . l'installation prochaine d'une échelle limnimétrique par le ministère des Transports sur le pont au-dessus de la route 139 dans ce secteur afin de prendre des lectures régulièrement lors des périodes critiques. Ces données seront enregistrées sur le géoportail afin d'assurer un meilleur suivi de la situation et afin de créer un historique des variations pour référence dans le futur;
- . la mairesse a informé le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François de cette préoccupation lors d'une rencontre tenue le 20 juillet 2016 afin que le COGESAF en tienne compte dans leur étude;
- . les citoyens du secteur seront invités à communiquer directement avec le directeur général pour l'informer s'ils remarque une hausse significative du niveau de la rivière afin que la Municipalité puisse déployer rapidement une surveillance accrue dans le secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-460**

**28. OFFRE D'EMPLOI – BRIGADIER SCOLAIRE SUR APPEL**

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour l'engagement d'un brigadier scolaire sur appel. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-461**

**29. TRAVAUX ROUTIERS 2016 RUE BLANCHARD ET 10<sup>e</sup> RANG – REPORT DES TRAVAUX**

Attendu que la Municipalité est en attente de recevoir du ministère des Transports la réponse concernant sa demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local;

Attendu que les travaux routiers 2016 prévus sur la rue Blanchard et le chemin du 10<sup>e</sup> rang ne pourront pas être exécutés en 2016;

Attendu le courriel du 1<sup>er</sup> novembre 2016 reçu d'Eurovia Construction Inc. à l'effet de reporter les travaux en 2017 après la fin de dégel sans renégocier les prix de la soumission;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'aviser Eurovia Construction Inc. que la Municipalité est d'accord à reporter les travaux routiers 2016 prévus sur la rue Blanchard et le chemin du 10<sup>e</sup> rang en 2017 après la fin de dégel au coût de la soumission originale soit de 826 394.54 \$ taxes incluses si la Municipalité a reçu une réponse du ministère des Transports concernant sa demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-462**

**30. AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – ADJUDICATION DU CONTRAT ET REPORT DES TRAVAUX**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour les travaux de pavage;

Attendu la recommandation de la firme d'ingénierie WSP Canada inc.;

Attendu que les travaux d'aménagement d'un stationnement en façade de l'usine de filtration ne pourront pas être exécutés en 2016;

Attendu la lettre du 3 novembre 2016 reçue d'Excavation Tourville inc. à l'effet de reporter les travaux en 2017 après la fin de dégel au coût de la soumission originale soit 28 228.26 \$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'adjuger le contrat pour l'aménagement d'un stationnement en façade de l'usine de filtration à Excavation Tourville inc. pour le prix de 28 228.26 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission d'Excavation Tourville inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Excavation Tourville inc.;
- . que ces travaux soient planifiés en même temps que les travaux routiers prévus sur la rue Blanchard et 10<sup>e</sup> rang qui se réaliseront en 2017;

- . de payer cette dépense en empruntant une somme de 25 776.17 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans dont un premier versement de 2 557.59 \$ en 2018 et 9 versements égaux de 2 577.62 \$ à compter de l'an 2019.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-463 31. NIVELAGE DES CHEMINS 2017, 2018 ET 2019 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour le nivelage des chemins pour les années 2017, 2018 et 2019;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'adjuger le contrat pour le nivelage des chemins pour les années 2017, 2018 et 2019 à EMP inc. au tarif horaire de 129.50 \$ taxes en sus en 2017, 131 \$ taxes en sus en 2018 et 131.50 \$ taxes en sus en 2019 pour le prix total évalué à 38 260.81 \$ taxes incluses basée sur une moyenne annuelle de 85 heures;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de EMP inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et EMP inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-464 32. ADOPTION DU PROTOCOLE DE DÉNEIGEMENT RÉVISÉ**

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'adopter le protocole de déneigement en vigueur depuis le 20 décembre 2010 et révisé le 7 novembre 2016. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie du protocole de déneigement révisé est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**2016-11-465 33. ADOUCISSEUR – MODIFICATION SUR LES ÉQUIPEMENTS ET REDÉMARRAGE DU SYSTÈME**

Attendu que suite à une inspection pour la mise en marche de l'adoucisseur en octobre dernier, Magnor suggère de remplacer et d'ajouter d'autres composantes afin de rendre l'opération de l'adoucisseur encore plus performante afin d'avoir un meilleur contrôle du cycle de régénération qui pourrait résulter en une économie de la consommation annuelle de sel;

Attendu la soumission reçue de Magnor pour fournir et installer les composantes manquantes ainsi que pour le redémarrage de l'adoucisseur;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de retenir les services de Magnor pour fournir et installer les composantes manquantes ainsi que pour le redémarrage de l'adoucisseur pour un coût évalué à 2 252.47 \$ taxes en sus incluant une garantie d'un an sur les pièces et la main-d'œuvre conformément à la soumission S-1303 du 17 octobre 2016 et du courriel de Frédéric Plamondon de Magnor du 25 octobre 2016.
- . de payer cette dépense en empruntant une somme de 2 364.81 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans dont un premier versement de 236.49 \$ en 2017 et 9 versements égaux de 236.48 \$ à compter de l'an 2018 dont 16 % est payable annuellement par l'ensemble par une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année et 84 % est payable annuellement par le secteur par une taxe imposée sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et sur tous les immeubles imposables adjacents à une rue sur laquelle le réseau d'aqueduc passe d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année et ce conformément à l'article 1094.0.3 du *Code municipal* quant aux intérêts à payer par le secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-466 34. CHARTE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter la charte du bassin versant de la rivière Saint-Germain et d'autoriser la mairesse Carole Côté à la signer. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Copie de la charte est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**2016-11-467**

**35. BRANCHE NUMÉRO 30 DE LA RIVIÈRE DUNCAN**

Attendu que la branche numéro 30 de la rivière Duncan est de compétence commune des MRC d'Acton et de Drummond;

Attendu que les travaux sur ce cours d'eau ont été réalisés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton;

Attendu que la répartition des coûts des travaux a été effectuée par bassin versant et que la Municipalité de Wickham a contribué pour une somme de 1 470.95 \$ soit 7.56 % du coût des travaux;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que la Municipalité absorbe à même ses activités de fonctionnement les coûts de 1 470.95 \$ pour les travaux exécutés sur la branche numéro 30 de la rivière Duncan vu qu'ils ont été exécutés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton et que la répartition des coûts a été effectuée par bassin versant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-468**

**36. CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC – PATROUILLE VERTE**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'aviser la MRC de Drummond que la Municipalité ne participera pas en 2017 au projet de patrouille verte offert par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-469**

**37. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11-832 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre la fabrication d'appareils de vérification de remorque au 683 rue Blanchard (actuellement compris dans la zone R-2 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation);

Attendu qu'il est opportun de ne plus exiger de bande gazonnée ou paysagère entre l'emprise d'une rue et un stationnement, pourvu qu'une bande gazonnée ou paysagère soit déjà présente dans l'emprise de rue face au terrain;

Attendu qu'il est souhaitable de permettre l'utilisation d'un véhicule récréatif de façon temporaire sur un chantier de construction en respectant certaines dispositions;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 3 octobre 2016;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue ce 12 septembre 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté que le règlement numéro 2016-11-832 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

# RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11-832

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre la fabrication d'appareils de vérification de remorque au 683 rue Blanchard (actuellement compris dans la zone R-2 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation);

Attendu qu'il est opportun de ne plus exiger de bande gazonnée ou paysagère entre l'emprise d'une rue et un stationnement, pourvu qu'une bande gazonnée ou paysagère soit déjà présente dans l'emprise de rue face au terrain;

Attendu qu'il est souhaitable de permettre l'utilisation d'un véhicule récréatif de façon temporaire sur un chantier de construction en respectant certaines dispositions;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 3 octobre 2016;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue ce 12 septembre 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

#### **Article 2**

Le plan de zonage W-003 feuillet 2 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621 de la Municipalité de Wickham, est modifié comme suit :

- a) En créant une nouvelle zone R-17 à même une partie de la zone R-2. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 3**

L'article 49 de ce règlement de zonage, concernant l'aménagement des aires de stationnement, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant à l'alinéa 1<sup>o</sup> concernant la localisation et au paragraphe b), après la phrase « Cette bande doit être gazonnée ou paysagère exception faite des accès. », la phrase suivante :

« Malgré ce qui précède, s'il y a déjà la présence d'une bande gazonnée ou paysagère dans l'emprise de rue face à ce terrain, il n'est pas exigé sur le terrain une bande gazonnée ou paysagère de 2 m de profondeur à partir de l'emprise de rue. »

#### **Article 4**

L'article 101 de ce règlement de zonage, concernant les dispositions particulières concernant les véhicules récréatifs, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant un 2<sup>e</sup> alinéa qui se lit comme suit :  
« Malgré les normes ci-avant édictées, il est permis une utilisation spécifique temporaire d'un véhicule récréatif sur un terrain, tel que décrit à l'article 106.1. »

#### **Article 5**

Il est inséré un article 106.1 dans ce règlement de zonage, qui se lit comme suit :

##### **« 106.1 – Utilisation temporaire d'un véhicule récréatif sur un chantier de construction »**

L'utilisation temporaire d'un véhicule récréatif, à des fins de résidence temporaire pour les propriétaires du terrain, est permise sur un terrain selon les dispositions suivantes :

1° Uniquement autorisée sur un chantier de construction d'une résidence et pourvu qu'un permis de construire pour le bâtiment principal, en bonne et due forme, ait été octroyé par la Municipalité;

2° L'utilisation est permise pendant toute la durée des travaux et le véhicule doit être enlevé au plus tard dans les 30 jours après la fin des travaux de construction de la résidence;

3° Le véhicule doit s'installer sur le terrain en respectant les mêmes marges de recul exigibles pour un bâtiment principal dans la zone concernée.

Les véhicules récréatifs utilisés durant un chantier de construction ne peuvent en aucun cas servir comme agrandissement, addition, annexe ou bâtiment accessoire à un bâtiment ou à un usage principal après les travaux de construction. »

#### **Article 6**

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant après la colonne « R-16 » une nouvelle colonne « R-17 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les usages principaux, un astérisque « \* » accompagné ou non d'un chiffre en exposant, autorisant des classes d'usages avec ou sans spécifications particulières. Le tout, comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe II pour faire partie intégrante du présent règlement;
- b) En ajoutant dans la section « Notes », la note 33 qui se lit comme suit :

« 33 – Assemblage et fabrication d'appareils de vérification de remorque seulement, comme usage secondaire à l'usage résidentiel. Les opérations d'assemblage et de fabrication doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment. Aucune vente au détail n'est autorisée sur le terrain. »

## **Article 7**

L'annexe VI faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille des normes d'implantation par zone est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant après la colonne « R-16 », une nouvelle colonne « R-17 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les différents objets, les normes (minimales ou maximales) applicables, fixant ainsi les règles pour cette nouvelle zone. Le tout comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe III pour faire partie intégrante du présent règlement.

## **Article 8**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-11-470**

### **38. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DES MEMBRES**

Attendu que les mandats de 4 membres du Comité consultatif d'urbanisme viennent à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

Attendu que le conseil doit procéder annuellement par résolution, au cours du mois de novembre, à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de nommer sur le Comité consultatif d'urbanisme les conseillers Ian Lacharité et Guy Leroux ainsi que les citoyens Rosaire Auger et Junior Lagrandeur pour des termes de 2 ans qui se termineront le 1<sup>er</sup> décembre 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-471**

### **39. SCU MARC-ANTOINE CÔTÉ URBANISTE – MANDAT 2017**

Attendu l'offre de service en urbanisme de SCU Marc-Antoine Côté urbaniste du 26 septembre 2016;

Attendu que ce Conseil est d'avis de mandater de nouveau SCU Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour l'année 2017;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux de retenir les services de SCU Marc-Antoine Côté à titre d'urbaniste de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 pour une enveloppe budgétaire de 7 500 \$ plus taxes et frais de déplacements. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-472**

### **40. DOSSIER 867-869 ROUTE CAYA**

Considérant l'émission de trois constats d'infraction portant les numéros 2016-40-009, 2016-40-010 et 2016-40-011 concernant la résidence du 867-869, route Caya à Wickham;

Considérant les plaidoyers de culpabilité de la défenderesse aux infractions telles que portées;

Considérant que lesdits constats ont fait l'objet d'une demande d'ordonnance pour l'enlèvement des nuisances qui se trouvent sur l'immeuble;

Considérant que la défenderesse a acquiescé à ces demandes d'ordonnances le 18 mai 2016;

Considérant que ces ordonnances octroyaient un délai de 90 jours à la défenderesse pour procéder à l'enlèvement des nuisances qui se trouvent sur son terrain;

Considérant qu'à défaut par la défenderesse d'obtempérer aux ordonnances ainsi rendues, la Municipalité est autorisée à procéder à l'enlèvement des nuisances tel que décrit aux ordonnances rendues le 9 juin 2016;

Considérant que pour ce faire la Municipalité doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour procéder à l'enlèvement de la totalité des biens identifiés aux ordonnances tels que le véhicule récréatif excédentaire, les véhicules hors d'état de fonctionner ainsi que les rebuts ou pièces de machinerie de véhicules routiers ainsi que la ferraille, les pneus, les déchets, les détritiques, les papiers, les contenants vides ou non, les matériaux de construction ou tout autre rebut ou tout autre objet de cette nature;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

. que la Municipalité de Wickham obtienne des soumissions auprès de 2 entrepreneurs afin de procéder à l'enlèvement des biens sur l'immeuble situé au 867-869, route Caya à Wickham;

. qu'une fois les soumissions reçues, que la Municipalité transmette à la propriétaire du 867-869, route Caya à Wickham, un avis de 48 heures avant de procéder aux travaux avec l'entreprise sélectionnée suite à la demande de soumission.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-11-473

**41. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11-834 INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE »**

Attendu que le Conseil est d'avis d'adopter un nouveau règlement de location de salle du Centre communautaire afin de refondre la réglementation en vigueur;

Attendu que le Conseil désire que toutes les clauses apparaissant au contrat de location salle du Centre communautaire soient énumérées dans ce nouveau règlement;

Attendu que le Conseil désire mettre en place un dépôt de location pour s'assurer que les locataires replacent la salle dans l'état initial incluant le ménage et la disposition de la salle;

Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que le règlement numéro 2016-11-834 intitulé « Règlement fixant les tarifs de location de salle du Centre communautaire », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11-834**

**RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS DE LOCATION  
DE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Attendu que le Conseil est d'avis d'adopter un nouveau règlement de location de salle du Centre communautaire afin de refondre la réglementation en vigueur;  
 Attendu que le Conseil désire que toutes les clauses apparaissant au contrat de location salle du Centre communautaire soient énumérées dans ce nouveau règlement;  
 Attendu que le Conseil désire mettre en place un dépôt de location pour s'assurer que les locataires replacent la salle dans l'état initial incluant le ménage et la disposition de la salle;  
 Attendu que la Municipalité est régie par les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;  
 Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016, et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

### **Article 1 - Définitions**

- a) organisme municipal : organisme sans but lucratif dont le siège social est situé sur le territoire de la municipalité
- b) personne domiciliée : personne physique demeurant sur le territoire de la municipalité ou personne morale dont sa place d'affaires est située sur le territoire de la municipalité
- c) personne non domiciliée : personne physique ne demeurant pas sur le territoire de la municipalité ou personne morale dont sa place d'affaires n'est pas située sur le territoire de la municipalité
- d) locataire : personne domiciliée ou personne non domiciliée ou organisme municipal qui loue la salle du Centre communautaire

### **Article 2 – Tarifs de location de salle**

Les tarifs de location de salle sont les suivants :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>Type de location</b>	<b>Tarifs</b>
Organisme municipal	réunion, soirée de danse, souper, cours, etc.	0 \$
Personne domiciliée	cours, formation	0 \$ per session
Personne domiciliée	autres locations	75 \$ par location
Personne non domiciliée	cours ou formation offert par une personne autre qu'un organisme municipal et non organisé par le coordonnateur des loisirs	0 \$ par session
Personne non domiciliée	autres locations	100 \$ par location



Pour la personne domiciliée ou non domiciliée qui organise un cours ou une formation, pour bénéficier du tarif gratuit par session, la formation ou le cours doit être offert à la population via une publicité dans l'Info Wickham.

### **Article 3 – Dépôt de location**

À compter de l'entrée en vigueur de ce règlement, un dépôt de location de 75 \$ est exigé lors de toute nouvelle réservation de la salle du Centre communautaire.

Le locataire qui souhaite un remboursement de son dépôt de location doit s'assurer de remettre la salle dans son état initial avant de quitter en effectuant les travaux suivants : replacer les tables et les chaises, vider les poubelles, ramasser les débris, cannettes et bouteilles et en disposer dans le conteneur ou les bacs de recyclage situés dans le stationnement, et ce, à la satisfaction de la Municipalité.

Le remboursement sera émis au nom de la personne qui a signé le contrat de location par chèque, après approbation du remboursement lors d'une séance du Conseil municipal.

Advenant que le locataire ne respecte pas les conditions pour l'entretien ménager et la disposition de la salle, le dépôt de location n'est pas remboursé.

Si le locataire loue pour une période de 2 jours consécutifs, un seul dépôt de 75 \$ est exigé.

Les organismes et personnes domiciliées ou non domiciliées qui offrent des cours ou de la formation sont exemptés du dépôt de location car ils ont l'obligation de remettre les lieux dans leur état initial lorsqu'ils quittent afin de pouvoir utiliser la salle gratuitement.

### **Article 4 – Système de son**

Le système de son est réservé exclusivement à l'usage de la Municipalité.

### **Article 5 – Droits de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique**

Les droits de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs (SOCAN) sont inclus dans le tarif de location.

### **Article 6 – Conditions de location**

Pour chaque location, les conditions suivantes s'appliquent :

- pour toute location où il y a vente ou service de boisson alcoolisée, le locataire doit obtenir un permis de la Régie des alcools, des courses et des loteries et en remettre une copie à la Municipalité au moins 15 jours avant la date prévue de la location, à défaut de fournir ce document, cela entraîne l'annulation de la location;
- le locataire doit signer le contrat de location et payer comptant le coût de la location au moment de la location, à défaut de quoi cela entraîne l'annulation de la location;
- le locataire a accès au vestiaire et à la cuisinière;
- le vestiaire est gratuit, toutefois, le locataire peut fixer un tarif et en garder les revenus;

- le locataire est responsable des dommages causés à la propriété;
- la Municipalité se dégage de toute responsabilité à l'égard des biens du locataire ou de ses invités déposés dans les locaux ou sur les terrains de la Municipalité;
- la municipalité n'est pas responsable des accidents;
- le locataire s'engage à utiliser cet endroit public en respectant les règles de morale, de bienséance et de civisme;
- le Centre communautaire est un lieu public où il est interdit de fumer;
- l'utilisation de la salle est autorisée à l'intérieur des heures indiquées dans le contrat de location;
- un dépôt de 20 \$ pour obtenir la carte à puce est exigé et est remboursé au retour de la carte à puce;
- un dépôt de location de 75 \$ est exigé lors de la location de la salle et est remboursé après autorisation du Conseil municipal si la salle est remise dans son état initial (ménage et disposition);
- le locataire est contacté dans les jours précédant la location pour l'aviser de passer chercher la carte à puce qui lui donne accès à la salle pour sa location (un procédurier lui sera remis à ce moment). La carte à puce est programmée selon les heures de location;
- la carte à puce n'est pas remise tant que la copie du permis de boisson (si obligatoire) n'est pas reçue par la Municipalité. Ce défaut entraîne l'annulation de la location;
- la Municipalité, sur un avis de 5 jours, peut demander à un organisme municipal d'annuler ou de déplacer sa location pour permettre la tenue d'une séance ordinaire ou extraordinaire du conseil, une assemblée publique aux fins de consultation ou pour toute autre réunion;
- les protocoles d'entente signés par la Municipalité ont préséance;
- l'organisme municipal place sa salle avant l'activité et la remet dans son état initial après l'activité sauf les chaises;
- il est interdit d'utiliser les matériaux décoratifs constitués de paille, de foin, de plantes séchées, d'arbres résineux tels que le sapin, le pin et l'épinette ou des branches de ceux-ci, de nitrocellulose ou de papier crêpé, sauf s'ils rencontrent les exigences de la norme CAN/ULC S.109-03 « Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables »;
- il est interdit d'utiliser de la fausse fumée, des chandelles et/ou brûleur à l'intérieur de la salle;
- si des frais sont engendrés suite au non-respect des conditions énumérées ci-haut, la Municipalité facture les frais aux locataires.

## **Article 7**

Le présent règlement abroge les règlements numéros 2016-04-816, 2015-12-813, 2015-02-781, 2015-05-793 et tout règlement antérieur à cet effet.

## **Article 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier

- . d'accepter l'horaire des patinoires hiver 2016-2017 tel que soumis et de demander au personnel en place de le faire respecter;
- . d'autoriser la publication des informations dans les différents outils de communication de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-475 43. ENGAGEMENT DE JOURNALIER AU SERVICE DE LA PATINOIRE HIVER 2016-2017**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'engager Jean-Charles Guévin comme journalier au service de la patinoire pour la saison hivernale 2016-2017 et de le rémunérer selon la convention collective en vigueur;
- . d'autoriser la publication d'une offre d'emploi pour l'engagement d'un journalier au service de la patinoire et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-476 44. LOCAL DES PATINEURS – SÉCHOIRS À MAIN**

Attendu que les 2 séchoirs à main du local des patineurs sont à remplacer;

Attendu les soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'acheter d'Équipement Sanitaire Cherbourg 2 séchoirs à main modèle 1192 au prix unitaire de 459 \$ taxes en sus;
- . de retenir les services de Parent et Petit (1987) inc. à taux horaire pour les installer;
- . d'amender le poste budgétaire 0270139527 d'une somme de 1 280 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2016-11-477 45. DÉFI SANTÉ – INSCRIPTION 2017**

Attendu que le prochain Défi Santé se tiendra du 30 mars 2017 au 10 mai 2017;

Attendu que le plan d'action triennal de la Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés prévoit la reconduction de la participation à ce Défi;

Attendu que le Défi Santé est la plus vaste campagne de promotion des saines habitudes de vie au Québec;

Attendu que les participants en s'inscrivant visent l'atteinte de 3 objectifs soient manger mieux, bouger plus et prendre une pause pour avoir un meilleur équilibre de vie;

Attendu que le Défi Santé est une campagne gratuite et clé en main offrant une diversité d'outils de communication prêts à utiliser;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'inscrire la Municipalité de Wickham à Défi Santé qui se tiendra du 30 mars 2017 au 10 mai 2017;
- . d'autoriser la publication des informations dans les différents outils de communication de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**46. VARIA**

**2016-11-478 1. ACHAT D'UN CAMION DE VOIRIE**

Attendu l'appel de soumission sur invitation en date du 3 novembre 2016;

Attendu les soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'acheter de Montplaisir Ltée un camion C1500 Sierra de l'année 2016 de couleur blanc pour le prix de 32 285.26 \$ taxes incluses, incluant un ensemble étagère, un rail et un coffre d'outils d'une valeur de 1 710 \$ taxes incluses, conformément à la soumission du 7 novembre 2016 et d'autoriser le paiement lors de la livraison;

- . de payer cette dépense en prenant les deniers nécessaires du surplus accumulé non affecté réservé pour le remplacement ou l'achat d'équipement.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **47. CORRESPONDANCES**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 28 septembre 2016 au 31 octobre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil.

#### **48. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2016-11-479**

#### **49. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que la présente séance soit levée à 20 h 30. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier